

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-deux le 7 septembre à 19h30, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 1<sup>er</sup> septembre, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – Mme PERDRIX – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

M. LEGAY

### Secrétaires de séance :

Mme LEFEVRE – M. TOURAINE

### DB2022-46 FRAIS DE PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR DEROGATION SCOLAIRE

M. le Maire rappelle au conseil que des enfants sont scolarisés à Blangy le Château et qu'il convient de régler les frais de participation de la commune à la communauté de communes Terre d'Auge soit :

- 260 € pour la période de septembre à décembre 2022
- 923.40 € pour la période de janvier à juillet 2021.

**Le conseil à l'unanimité donne son accord à l'acquittement des sommes dues.**

**Le maire, Jacky LESAULNIER**

